

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 21 avril 2009 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac
à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon, et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Harold McKenny, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

La séance a débuté à 19h40.

09-04-151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande de dérogation mineure – Suzanne Hossen – 179, chemin des Pêcheurs
3. Demande de dérogation mineure – Stephen Hadad – 145, chemin des Draveurs
4. Assurances collectives
5. Convention collective
6. Grief – Michel Miljour
7. Levée de la séance

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

09-04-152

DÉROGATION MINEURE – SUZANNE HOSSON -179, CH. DES PÊCHEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 179 des Pêcheurs, partie du lot 26B, rang 4, Canton Onslow ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge latérale prescrite en vertu de l'article 4.4.7 du règlement de zonage no.177-01 autorisant l'empiètement d'une véranda de 0.44 mètres dans la marge nord-est de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pose aucun préjudice sérieux au voisinage;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée en respectant les conditions suivantes : La véranda ne doit pas être isolée et habitable durant l'hiver.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Edward McCann
Jim Coyle
Garry Dagenais
Lawrence Tracey

CONTRE

Brian Middlemiss
Dr Jean Amyotte
Raymond Gougeon

Adoptée par majorité

09-04-153

DÉROGATION MINEURE – STEPHEN HADDAD -145, CH. DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 145, chemin des Draveurs, partie du lot 26B, rang 4, Canton Onslow ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge avant d'un bâtiment secondaire, prescrite en vertu de l'article 4.3.4. du règlement de zonage no.177-01 en vigueur ainsi que l'article 4.5.2 du règlement de zonage 95-133 en vigueur lors de l'année apparente du bâtiment. La marge avant dudit bâtiment serait à 3.98 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pose aucun préjudice sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande la dérogation mineure;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée réduisant ainsi la marge du bâtiment secondaire existant à 3.98 mètres.

Adoptée

09-04-154

CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT les négociations tenues le 16 avril dernier;

CONSIDÉRANT la difficulté à s'entendre avec l'Union des Teamsters, Section Local 106, notamment au niveau salarial;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le syndicat des Teamsters, Section Local 106, qu'elle accepte les points négociés notamment en regard du retrait des heures garanties (article 16.13 a) et fixe l'offre salariale à 1.7% pour l'année 2009.

Brian Middlemiss et Garry Dagenais votent contre la résolution.

Adoptée

09-04-155

GRIEF – MICHEL MILJOUR

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de règlement pour le grief de M. Michel Miljour.

Adoptée

09-04-156
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h40 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL